

## **Des avancées importantes dans l'accompagnement des transitions, mais des travaux à poursuivre sur les éco-régimes**

Le ministre de l'Agriculture a présenté les premiers arbitrages sur la mise en œuvre du Plan Stratégique National (PSN) de la future PAC 2023-2027.

Ces propositions répondent en grande partie aux défis auxquels l'agriculture devra faire face dans les années à venir.

Face à l'enjeu de la souveraineté protéique, l'accompagnement des élevages et des grandes cultures constitue un signe fort et absolument nécessaire pour la stabilité économique des élevages, mais aussi pour répondre aux attentes des consommateurs.

Les Chambres d'agriculture continueront à accompagner les éleveurs dans la reconquête de leur indépendance protéique, mais également les exploitations Grandes Cultures sur le développement des protéagineux et oléagineux.

Les Chambres d'agriculture saluent l'ambition donnée sur les mesures agro environnementales, ainsi que les mesures dédiées aux Zones intermédiaires et se félicitent de l'attribution d'une enveloppe initiale de 22 millions d'euros dédiée spécifiquement à la mesure de transition dont elles sont à l'initiative.

L'augmentation des crédits dédiés à l'installation traduit concrètement l'ambition en matière de renouvellement des générations.

S'agissant des écorégimes, les Chambres d'agriculture accueillent favorablement les évolutions annoncées. Le travail doit néanmoins se poursuivre pour permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'atteindre les objectifs tout en ne remettant pas en cause la viabilité économique de leurs exploitations. A cette fin les Chambres d'agriculture se mobiliseront pour apporter des propositions concrètes.

Face à la fréquence des aléas climatiques et leur impact sur l'agriculture, les Chambres d'agriculture regrettent toutefois que les moyens en faveur d'une politique volontariste de gestion des risques n'aient pu être trouvés au sein de la PAC.

Sébastien Windsor, président des chambres d'agriculture *«salue un projet équilibré qui maintient l'ICHN indispensable aux zones difficiles, qui porte une ambition pour la production de protéines sur notre territoire et qui accompagne les zones intermédiaires et le secteur laitier, et qui porte la création de valeur dans le secteur allaitant. Les Chambres d'agriculture se mobiliseront pour éclairer les débats à venir notamment sur les aides couplées animales, et les écorégimes et seront aux côtés des agriculteurs pour les accompagner dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC le moment venu.»*.

### **Contact Presse**

Chambres d'agriculture France - APCA  
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26  
iris.roze@apca.chambagri.fr

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Rejoignez-nous sur :

